



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

La Poste : politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 59501

Texte de la question

M. Paul Giacobbi * appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie à propos de la suppression de certains avantages concédés aux retraités de La Poste. En effet, ces derniers déplorent la suppression de la gratuité de la carte bleue et de l'abonnement téléphonique. Ces anciens agents de l'État, qui ont toujours travaillé avec dévouement pour le service public, vont voir leur pouvoir d'achat amputé d'environ deux cents euros par an. La perte importante de ces avantages légitimement acquis suscite parmi les anciens salariés de ce groupe un vrai sentiment d'injustice face à une mesure prise sans aucune concertation préalable. Aussi, il lui demande de bien vouloir reconsidérer de telles mesures afin de ne pas pénaliser des retraités bien souvent modestes et très attachés à leur ancienne maison.

Texte de la réponse

La suppression de ces avantages est une décision prise par La Poste en vertu des compétences que lui confère la loi du 2 juillet 1990 modifiée. La Poste a fait l'objet d'un important redressement de cotisations sociales par les URSSAF qui ont considéré que ces avantages constituaient des éléments de rémunération devant être soumis à cotisations patronales et salariales. Par ailleurs, les nouvelles normes comptables obligent La Poste à provisionner au passif de son bilan la valorisation de ces avantages pour toute la durée probable des retraites, soit près de 500 M EUR. Diverses solutions ont été proposées afin d'en réduire partiellement l'impact financier pour les agents retraités de La Poste comme la rémunération des dépôts à vue et l'offre de produits financiers à des conditions particulières. Compte tenu des difficultés que la perte de ces avantages en nature peuvent représenter pour les retraités, le Ministre délégué à l'industrie a demandé au Président de La Poste de réfléchir à d'autres mesures pouvant atténuer l'impact financier de ce changement.

Données clés

Auteur : [M. Paul Giacobbi](#)

Circonscription : Haute-Corse (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59501

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mars 2005, page 2339

Réponse publiée le : 31 mai 2005, page 5626